



Ce Trait d'Union (TU) aurait dû paraître il y a déjà quatre mois, mais le virus Covid-19 nous a contraints à différer son envoi. Cette fois c'est décidé, notre AG aura lieu le 27 septembre et il est temps de vous adresser les documents préparatifs à l'AG 2020. Nous privilégions la rencontre «présentielle» pour le jour de l'AG, mais nous nous tenons prêts à modifier nos plans si la situation sanitaire l'exigeait.

Revenons un instant au 17 mars 2020 : «Restez chez vous» martèle en permanence l'espace médiatique, message repris à longueur de journée, par les responsables politiques en charge de notre santé et de notre sécurité.

Les forces de l'ordre et l'armée veillent au maintien de l'ordre et gare à celle ou à celui qui ne se conformerait pas aux injonctions du pouvoir. Interdiction de circuler sans un laissez passer. C'est une alerte, nous sommes « en guerre » : ne vous touchez pas, ne vous embrassez pas, portez des masques... si vous en trouvez. Ecoutez la radio, faites confiance à ceux qui vous gouvernent, eux seuls, savent ce qui est bon pour vous, pour votre famille, pour vos enfants.

Mais, que se passe-t-il ?, Une pollution chimique, un accident nucléaire ? Non, rien de tout ça, il s'agit d'un virus mortel, que rien n'arrête, même pas les frontières. Beaucoup vont être contaminés et la vie d'un certain nombre s'arrêtera là. Pas assez de lits, pas assez de matériel indispensable, pas assez de personnel pour faire face à l'événement. L'économie d'abord. Les gouvernements successifs n'ont pas arrêté de rogner sur les budgets alloués aux hôpitaux, aux services de santé et aujourd'hui il est demandé à ceux-là mêmes qu'on envoie au front sans protection par manque de moyens, de faire le choix entre celui ou celle qui va survivre ou bien mourir.

Nous avons là un avant-goût grandeur nature de ce qui pourrait se passer dans le cas d'un accident nucléaire sur le territoire, sauf que la situation serait bien plus complexe. Pas besoin de contacts ou d'embrassades pour être contaminé, les radionucléides seraient partout, dans l'air, sur le sol, dans l'eau ou la nourriture, impossible d'y échapper. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la compétition et le profit ont pris le pas sur la sûreté. La maintenance des réacteurs nucléaires est prise en charge par des travailleurs moins bien formés, donc moins bien payés, les «nomades du nucléaire», qui, de centrales en centrales, parcourent le pays. Dans la construction, l'organisation en cascade de la sous-traitance empêche l'arrivée des consignes élémentaires de sécurité en bout de chaîne de décision, à tel point que les organismes de contrôle, aux effectifs limités, sont dans l'incapacité de révéler les erreurs ou les manquements. Mieux et pire encore, les malfaçons, volontairement masquées, sur des pièces élémentaires en acier fabriquées à Creusot-Forge et dont certaines sont en service, comme des générateurs de vapeur, et pour d'autres, comme la cuve et le couvercle de cuve du futur réacteur EPR, qui rendent incertaine leur résistance à de possibles chocs thermiques.

En fonctionnement normal et dans le cycle du combustible, de la mine au retraitement, le nucléaire s'est octroyé des rejets invraisemblables d'éléments radioactifs dans l'air, dans les fleuves et dans la mer. En cas d'incident grave, comme la fusion partielle du cœur à St Laurent des Eaux en 1980, le lobby s'est autorisé, contrairement à toute déontologie, à rejeter dans la Loire en catimini, un des éléments radioactifs les plus dangereux, le plutonium 239.

La CRIIRAD n'a cessé de mettre en lumière toutes ces pollutions radioactives et, en 2019 encore, elle a dénoncé, les défauts de soudure sur l'EPR de Flamanville, la contamination des eaux de consommation humaine, en fonctionnement normal ou accidentel, par le tritium, le césium, le strontium ou le plutonium, la non-teneur des installations nucléaires aux tremblements de terre, les normes extravagantes de la teneur en radon des eaux potables. Elle est revenue également sur les déchets radioactifs avec le projet Cigéo ou les «seuils de libération» des déchets Très Faible Activité (TFA), elle a refusé de participer à la manipulation du Plan National

de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) tout en faisant part de ses analyses.

La CRIIRAD, c'est aussi un laboratoire avec un haut niveau de qualité scientifique, sous l'œil inquisiteur des organismes de contrôle, comme l'ASN qui délivre les agréments.

Cette année, les dossiers n'ont pas manqué, que ce soit les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), les sites contaminés comme celui de l'ancienne école Marie Curie de Nogent sur Marne, les mines d'uranium, les boues rouges de Gardanne, les installations nucléaires en France ou à l'étranger, les balises de la vallée du Rhône ou la nouvelle sonde de Genève. Le film Criirad « Invisibles retombées » est maintenant disponible en ligne.

Cette année a vu également le départ à la retraite du salarié le plus ancien de la CRIIRAD, Christian Courbon. Plus de 30 ans au service de la CRIIRAD, c'est un exemple de dévouement. Sa charge de travail a été redistribuée dans le cadre d'un processus de transfert de compétences qui, petit à petit, va concerner d'autres salarié.e.s. C'est un dossier « interne » majeur actuellement à la CRIIRAD, de même que la réflexion sur un mécanisme de gouvernance partagé.

L'équipe de l'association a un besoin vital de faire peau neuve. La nouvelle génération qui monte en compétences est l'avenir de la CRIIRAD et elle doit être préparée à cela. Je tiens spécialement ici à remercier l'ensemble de l'équipe salariée, en passant par les pôles adhérents et communication, comptabilité, recherche, laboratoire et direction générale, pour son dévouement à la cause de notre association. Nous traversons actuellement une zone de remous, inhérente à toute évolution. Avec l'implication et la complicité de toutes et de tous, nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour sortir plus forts de cette transition.

Côté budget, le résultat de cette année montre un déficit significatif. Par rapport à notre prévisionnel, un projet et le règlement d'une succession ne se sont finalement pas concrétisés en 2019. Mais derrière cela, il faut comprendre que notre équilibre financier est précaire et que les pistes pour trouver de nouvelles ressources, n'ont pas encore vraiment porté leurs fruits.

Une nouveauté cette année : nous avons cherché à donner une présentation plus attractive à ce TU préparatoire à l'AG, en réduisant les textes, en présentant les pages d'une manière plus graphique et en laissant un peu plus de place aux informations sur les dossiers. Nous espérons que cet objectif aura été atteint.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport moral, dans la période inédite et extraordinaire que nous vivons en ces mois de mars et avril, sans faire nôtres les propos d'Annie Thébaud Mony, Directrice de Recherche à l'INSERM avec qui la CRIIRAD entretient une relation de longue date :

*Confrontés à des catastrophes industrielles mais aussi à la dissémination chronique de la radioactivité, de l'amiante, des pesticides et autres substances chimiques dangereuses, dont la pollution atmosphérique se nourrit, le message des autorités sanitaires françaises est invariablement celui-ci : « c'est sans danger immédiat ! ».*

*Le coronavirus COVID 19 fera certainement beaucoup de victimes parmi les malades atteints de cancer, de maladies neuro-toxiques, cardiovasculaires et autres atteintes chroniques. Mais non comptabilisés, ces décès seront attribués, non au cancer ou autres causes pré-existantes, mais au coronavirus. Une manière de faire baisser artificiellement la mortalité par cancer, toujours aussi préoccupante ?».*

Voilà, je vous souhaite une bonne lecture de ce Trait d'Union en étant convaincu que votre soutien indéfectible, permettra à la CRIIRAD de continuer en toute objectivité, son œuvre d'utilité publique.

Le Président

Didier GLATIGNY